

Financement des écoles européennes

Le budget des EE s'établit ainsi :

Ecoles européennes : budget

€	réel 2009	budget 2010	budget 2011	Variations en %	
				2010	2011
Recettes					
Etats membres	53.753.702	59.001.529	59.839.037	9,76	1,42
Subv communautaire	151.907.632	159.060.388	171.507.950	4,71	7,83
Autres recettes	55.595.494	60.535.891	59.240.400	8,89	-2,14
Total recettes	261.256.828	278.597.808	290.587.387	6,64	4,30
% Subv communautaire	58,14	57,09	59,02		
Dépenses	258.897.488	278.447.808	290.587.387	7,55	4,36
<i>Postes :</i>					
Assistants enseignement (PAS)	134	136	144	1,49	5,88
Personnel détaché	1545	1432	1469	-7,31	2,58
Autres personnels PAS	234	235	241	0,43	2,55
Chargés de cours	542	598	?	10,33	
Population scolaire	21645	22377	23137	3,38	3,40
(rentrée de sept) % cat I :	69,8	71,5	?	2,44	

Source : 2010-D-62 chiffres au 13 sept 2010; ?=non disponible

Chargés de cours 2010 : 598 FTE soit 950 personnes physiques

Ce budget subit en ce moment un effet de ciseaux :

- d'un côté, les recettes stagnent ou diminuent. Les états membres rechignent de plus en plus à détacher du personnel enseignant, obligeant les écoles à recruter localement des chargés de cours (qui assurent plus de 30% des heures de cours). Les recettes provenant des organismes sous contrats ou des familles hors institutions communautaires diminuent car leurs enfants sont désormais rejetés lors de l'inscription, compte-tenu du manque de capacité d'accueil dans beaucoup d'écoles. La Commission, elle-même sous pression budgétaire, cherche à limiter le plus possible sa contribution d'équilibre.

- de l'autre côté, les dépenses augmentent. Ceci est dû majoritairement à l'augmentation de la population scolaire, la surpopulation induisant ses propres coûts. L'enseignement en langue maternelle des enfants 'sans section linguistique' coûte de plus en plus cher, ceci étant la conséquence directe des deux derniers élargissements de l'UE qui a créé des droits pour certaines nationalités. La politique d'accueil d'enfants à besoins spéciaux a produit un effet d'aubaine, car dans l'enseignement local, il existe peu de solutions réellement accessibles. D'autre part, certains handicaps comme la dyslexie se sont révélés plus coûteux à prendre en charge que prévu. Enfin, en 2011, l'impact de la pleine application de la méthode n'avait pas été budgété.

Cette situation inconfortable génère des réponses visant à maîtriser les dépenses. L'ambitieux plan d'équipement informatique a été revu à la baisse, les besoins administratifs nés de l'autonomie des écoles sont différés ou abandonnés, les budgets annuels sont examinés à la loupe pour en expurger toute dépense qui ne serait pas strictement nécessaire. Mais dans certains cas, les gestionnaires sont tentés de miner les principes mêmes du système. Par

exemple, en remettant en cause l'enseignement en langue maternelle pour certains élèves, en abandonnant l'exigence pour l'enseignant d'être un locuteur natif, en différant l'application de la règle des 28 élèves maximum par classe, en relevant le seuil minimum pour l'organisation de cours à option (ce qui pénalise particulièrement les enfants des petites sections linguistiques qui n'ont plus accès à certaines filières, notamment scientifiques), en coupant dans certains programmes comme celui des enfants à besoins spéciaux et en tentant de les mutualiser pour créer des synergies parfois très artificielles (entre les programmes SEN, SWALS, LS), en sabrant dans les activités de coordination dont certaines découlent de la réforme sur l'autonomie des écoles, en augmentant les frais de toute nature à la charge des parents.

La Commission a signifié qu'en 2011 et 2012, elle plafonnera sa contribution d'équilibre à 163,9 M€(au lieu de 171M€prévus initialement dans le tableau ci-dessus), la France souhaitant qu'en 2012 ce montant ne soit que de 158 M€ Or, en 2012, deux nouvelles écoles (Luxembourg II et Bruxelles IV) devraient ouvrir. On peut donc prédire de grandes difficultés pour le Système.

En quelque sorte, les écoles européennes sont victimes de leur succès, car il est évident que ce type d'enseignement répond à un vrai besoin. A Bruxelles, le succès des écoles internationales le démontre amplement ainsi que la popularité de l'enseignement en immersion dans les écoles de la communauté flamande. A Strasbourg, l'école refuse déjà des inscriptions (350 refus en septembre 2010) deux ans après son ouverture.

Questions :

Les Institutions Communautaires sont-elles en train de réduire le paquet social des fonctionnaires, en coupant dans le financement du système d'éducation pour leurs enfants ? Est-ce que cela signifie un changement profond des avantages sociaux ?

Est-ce que l'ouverture du système des écoles européennes à l'extérieur n'était pas simplement un moyen de comparer les coûts entre écoles de nature différente et de justifier des coupures financières dans le budget des écoles de type 1 ?

Est-ce que les Institutions communautaires croient que les Etats Membres sont disponibles, en temps de crise, pour substituer des écoles de type 2 au financement communautaire des écoles de type 1 ?

Ou simplement, et honnêtement, est-on en train de couper les budgets dans l'urgence parce qu'on a une crise financière, sans évaluer l'impact de ces coupures ni comprendre les dégâts peut-être irréversibles que l'on impose ainsi ?

Quelles 'vaches sacrées' abattre pour réduire les coûts ? Réduire le nombre de sections linguistiques offertes par le Système, ne plus assurer l'enseignement en LM des SWALS, supprimer les cours de religion, à Bruxelles et Luxembourg, spécialiser les écoles dans certaines sections linguistiques ou dans certains cursus (math fortes...) pour regrouper mieux encore les sections, ne plus avoir de professeurs détachés ?



Ecoles européennes
Bureau du Secrétaire général du Conseil supérieur

Administration
Comptabilité

Réf. : 2011-02-D-14-fr-2

Orig. : DE

Version: FR

AVANT-PROJET DE BUDGET 2012

Comité budgétaire

Réunion des 15 & 16 mars 2011 à Bruxelles

1. Préliminaires

Par une lettre datée du 9 décembre 2010, les Ecoles ont pris connaissance des divers paramètres relatifs à l'élaboration des avant-projets de budget. En référence à une lettre de la Commission du 29 novembre, il a été notifié aux Ecoles que la contribution communautaire accordée pour équilibrer le budget 2012 se cantonnerait dans l'ordre de grandeur de la subvention qui avait été révisée pour l'année budgétaire 2011.

Il a été demandé aux Ecoles de formuler leurs propositions de façon à ce que la contribution des Communautés puisse être limitée à 164.000.000 €.

Les propositions des Ecoles et la proposition du Secrétariat général enregistrent, en comparaison avec le budget 2011 modifié mais non encore adopté définitivement, avec un volume de 281.998.881 €, une augmentation de 15.979.07 € (*sic*) La contribution des Communautés devrait passer de 163.962.991 € à 178.882.399 €.

Entre le 13 janvier et le 18 février 2011, les Conseils d'administration des quatorze Ecoles européennes ont examiné les propositions budgétaires et ont élaboré des avant-projets de budget pour l'année budgétaire 2012.

L'objectif essentiel était de ne pas dépasser le montant de la contribution fixé par la Commission de 164.000.000 €, ce qui exigeait des réductions en matière de dépenses de 14.882.399 €. Cet objectif ambitieux n'a pu être atteint au cours des réunions des Conseils d'administration qu'à hauteur des deux tiers.

A l'heure actuelle, la contribution communautaire nécessaire est de 168.201.240 € et dépasse de 4.201.240 € (= + 2,56%) le montant de la contribution communautaire fixé par la Commission.

Les volumes des avant-projets de budget sont de 285.372.308 € et dépassent donc de 3.373.427 € (= + 1,20 %) le projet de budget 2011.

Une vérification globale des estimations en recettes a permis de constater que les frais d'inscription au baccalauréat ont été partiellement estimés sur la base des taux en vigueur avant les décisions du Conseil supérieur de décembre 2010. **L'on peut prévoir ici des recettes supplémentaires de près de 40.000 €**

Il reste à décider de la poursuite des subventions accordées aux activités extra-scolaires. Dans les avant-projets de budget, certaines Ecole sont déjà prévu des diminutions, de sorte que l'estimation initiale de 250.115 € passe à 213.014 €.

Pour uniformiser la procédure, il conviendrait de fixer le montant de 6,92 € par élève pour toutes les Ecoles à un montant inférieur ou „NUL“, **ce qui permettrait une économie de 213.014 €**

Des économies supplémentaires sont possibles en matière de dépenses; elles requièrent toutefois les décisions correspondantes du Conseil supérieur. Elles font l'objet de l'ordre du jour de la réunion de ce jour. Leurs conséquences financières ne sont pas encore prises en compte dans les avant-projets de budget.

2. Evolution des recettes

L'augmentation du volume budgétaire de 3.373.427 € pour atteindre le montant de 285.372.308 € se répercute comme suit en matière de recettes:

2.1 En comparaison avec 2011, les **contributions des Etats membres** sous la forme de traitements nationaux restent pratiquement inchangées: le montant de 57.526.262 € diminue de 8.524 € pour atteindre le montant de 57.517.738 €. S'y ajoutent les contributions spéciales d'un montant de 1.309.200 € (= + 154.000 €) ainsi que les allocations familiales versées aux conjoints, d'un montant équivalant à 663.667 € (= + 23.504 €). Dans le budget global, la contribution des Etats membres au financement du budget total est de 59.490.605 € (20,85 %).

2.2 La **contribution des Communautés européennes** augmente de 4.238.249 €, soit 2,58 % et passe de 163.962.991 € à 168.201.240 €. La contribution financière des Communautés au budget total augmente et équivaut à 58,94 %.

2.3 Le budget de l'**Ecole européenne de Munich** enregistre une augmentation de 158.515 € (+0,66 %). Compte tenu de la situation qui prévaut actuellement, ce chiffre doit être diminué de 81.786 €, étant donné que la contribution au budget du Secrétariat général est prévue pour un montant équivalant à 698.214 €. Les frais d'inscription au baccalauréat apporteront un surplus en recettes de 5.739 €. Il sera procédé à une adaptation définitive après que le budget du Secrétariat général aura été discuté.

2.3.1 La **contribution de l'Office européen des Brevets** (OEB) au budget de l'Ecole de Munich augmente de 70.911 €, en comparaison avec 2011, et passe donc de 20.770.820 € à 20.841.731 € (= +0,34 %).

2.3.2 La **contribution des Communautés européennes au budget de l'Ecole de Munich** est déterminée en fonction du nombre des enfants des fonctionnaires communautaires. Elle diminue et passe de 370.657 € à 346.167 € pour les 24 enfants des fonctionnaires communautaires.

2.4 Les **recettes issues des accords de financement** conclus avec des institutions publiques ou des entreprises privées diminuent légèrement de 243.955 €, pour atteindre le montant de 14.760.868 €.

2.5 Au **chapitre III**, l'on enregistre une augmentation des recettes de 380.760 €.

2.5.1 Les estimations des recettes issues du **minerval scolaire** équivalent à 17.307.127 € et sont supérieures de 347.271 € en comparaison avec celles de l'année précédente. Le nombre des élèves inscrits de la catégorie III diminue de 142 élèves pour atteindre à l'heure actuelle le nombre de 4.901 élèves.

2.5.2 Les **recettes issues des intérêts** diminuent de 311.143 € compte tenu de l'évolution du marché monétaire.

2.6 Les recettes du **chapitre IV**, suite au prélèvement opéré sur les traitements de base, diminuent de 191.959 € en comparaison avec 2011 et s'élèvent à 2.806.558 €. Ceci s'explique par le taux de perception inchangé dans les traitements de base plus bas des enseignants soumis à la nouvelle grille des traitements.

3. Evolution des dépenses

Comme annoncé dans les remarques préliminaires, l'avant-projet de budget consolidé augmente, en comparaison avec la proposition de budget 2011, de 1,20 %, soit de 3.373.427 €, pour atteindre le montant de 285.372.308 €.

L'augmentation résulte des réductions des budgets des Ecoles de Bruxelles I, Bruxelles II, Bruxelles III, Bergen, Culham, Luxembourg I, Mol, Varese et du Secrétariat général d'une part, et, par ailleurs, de l'augmentation des dépenses dans les autres Ecoles. Il convient de souligner les dépenses de près de 3.000.000 € à Bruxelles IV et de 7.900.000 € à Luxembourg qui déménagent en septembre 2012 pour poursuivre leurs activités élargies sur de nouveaux sites, ainsi que les augmentations en dépenses oscillant entre 158.515 € et 1.274.523 € à Munich, Alicante, Francfort et Karlsruhe. L'augmentation des dépenses enregistrée à Munich est réduite de 81.786 € en raison de la diminution de la contribution au budget du Bureau.

Les budgets de Ecoles se déterminent comme suit:

	2011	2012	Modifications		en %
			+	-	
Alicante	13.676.357	14.396.867	720.510		+ 5,27
Bruxelles I	35.005.583	34.242.194		763.389	- 2,18
Bruxelles II	33.492.858	33.492.478		380	+ 0,00
Bruxelles III	31.833.089	31.313.268		519.821	- 1,63
Bruxelles IV	8.870.190	11.844.168	2.973.978		+ 33,53
Bergen	9.252.334	8.309.135		943.199	- 10,19
Culham	9.780.084	8.910.775		869.309	- 8,89
Francfort	11.937.511	12.784.418	846.907		+ 7,09
Karlsruhe	12.537.718	13.812.241	1.274.523		+ 10,17
Luxembourg I	41.325.317	36.157.828		5.167.489	- 12,50
Luxembourg II	8.245.801	16.123.756	7.877.955		+ 95,94
Mol	12.760.566	12.016.481		744.085	- 5,83
Munich	24.140.310	24.298.825	158.515		+ 0,66
Varese	19.945.219	18.706.805		1.238.414	- 6,21
Secrétariat général	9.195.944	8.963.069		232.875	- 2,53
TOTAL	281.998.881	285.372.308	13.852.388	10.478.961	
Augmentation totale (solde)			<u>3.373.427</u>		+ 1,20 %

Un **examen du budget consolidé** chapitre par chapitre de dépenses permet de mettre en évidence des augmentations dans tous les chapitres, sauf aux chapitres I et VII.

3.1 Les **crédits du chapitre I**, qui constituent encore 82,55 % du budget 2011, enregistrent une diminution de 226.622 € pour atteindre le montant de 232.430.209 € (- 0,10 %). Ils ne représentent donc plus que 81,44 % du budget.

3.2 Le **chapitre II** enregistre une augmentation des crédits de 1.880.059 € pour atteindre le montant de 25.161.101 € (+ 4,35 %).

3.3 Les estimations du **chapitre III** augmentent de 1.949.434 € pour atteindre le montant de 5.250.443 € (+ 59,96 %).

3.4 Le **chapitre IV** augmente de 1.595.075 € pour atteindre le montant de 1.595.021 € (+11,39 %).

3.5 Le **chapitre V**, qui prévoit les crédits destinés aux créations ou aux suppressions de postes en septembre 2012, ainsi qu'aux périodes de cours à organiser ou à supprimer qui seront assurées par les chargés de cours, enregistre une augmentation de 8.311 € pour atteindre le montant de 779.411 €.

3.6 Le **chapitre VI** concerne la contribution de l'Ecole de Munich au budget de Secrétariat général. La contribution est déterminée, compte tenu du volume du budget mentionné plus haut, essentiellement sur la base du nombre total des élèves et du nombre des élèves de l'Ecole de Munich. Le montant enregistré dans l'avant-projet de budget de l'Ecole de Munich de 780.000 € repose sur une évaluation effectuée début janvier 2011.

Le montant enregistré dans le budget du Secrétariat général est de 698.214 €.

3.7 Le **chapitre VII** concerne surtout l'article 70 relatif aux crédits destinés à l'informatique et l'article 71 relatif aux crédits destinés aux enfants dont les besoins pédagogiques sont spécifiques.

Le chapitre enregistre une diminution des crédits de 837.399 € (13,31 %).

Les crédits destinés aux enfants SEN diminuent de 795.780 € (- 15,10 %), passant ainsi de 5.270.442 € à 4.474.662 €; le montant des crédits destinés à l'informatique se augmente de 158.418 € (881.630 € au lieu de 723.212 €), soit une augmentation de 21,90 %.

4. EVALUATION

En comparaison avec le budget 2011, l'avant-projet de budget 2012 enregistre une augmentation modérée en volumes et pour ce qui concerne la contribution des Communautés à son financement.

L'augmentation de 3.337.427 € (1,20 %) s'explique pour l'essentiel par les budgets des Ecoles de Bruxelles IV et de Luxembourg II. A cela s'ajoutent les augmentations de près de 10,17 % à Karlsruhe, de 7,09 % à Francfort et de 5,27 % à Alicante. Dans ces trois Ecoles, les augmentations sont enregistrées principalement au chapitre IV.

Les volumes budgétaires des 4 Ecoles de Bruxelles et des 2 Ecoles de Luxembourg augmentent de 4.400.854 €, ce qui explique l'augmentation des dépenses. Du côté des recettes de ces budgets, la contribution des Communautés augmente de 5.141.650 € et passe donc de 110.227.399 € à 115.369.049 €.

Entre la rentrée 2010/2011 et la rentrée 2011/2012, le nombre des élèves augmente de 843 élèves et passe de 22.779 à 23.622 élèves. Dans ce contexte, les Ecoles susmentionnées jouent un rôle déterminant. Les Ecoles de Bruxelles et de Luxembourg,

considérées séparément, enregistrent une augmentation de 658 élèves; à Munich, le nombre des élèves augmente de 116 élèves, alors que dans les autres Ecoles, l'augmentation totale est de 69 élèves.

Compte tenu des départs et des nouvelles inscriptions à Bruxelles et à Luxembourg, un glissement important s'opère ici entre les catégories qui composent la population scolaire. L'on constate, à côté des 658 élèves supplémentaires, que le nombre des élèves de la catégorie I augmente de 666 élèves et sont des enfants de fonctionnaires des institutions UE. Le nombre des élèves des Ecoles augmente de 25 élèves et passe à 518 élèves. Le nombre des élèves de la catégorie II dans ces 6 Ecoles augmente de 37 élèves, dont 12 à Bruxelles et 25 à Luxembourg.

Du recul du nombre des élèves de la catégorie III résulte une diminution de 142 élèves et également une diminution des recettes issues du minerval scolaire, ce qui entraîne un glissement à charge de la contribution des Communautés européennes dans le financement du budget.

Dans le système des EE, le nombre des élèves de la catégorie III diminue de 142, pour passer de 5.043 à 4.901 élèves. Ce chiffre équivaut encore à 20,75 % de la population scolaire globale. Cette catégorie d'élèves contribue au financement à hauteur de 3.531 € par élève en moyenne.

Les frais occasionnés par un élève équivalent dans le budget 2011 à 12.380 € en moyenne. Dans le budget 2012, les frais occasionnés par un élève sont de 12.081 €.

La contribution des Communautés, répartie entre les enfants des fonctionnaires communautaires, s'élève dans le budget 2012 à 11.162 € (11.488 € dans le budget 2011).

5. PROPOSITION

Le Comité budgétaire est invité à examiner les avant-projets de budget 2012 des Ecoles et du Secrétariat général et à transmettre son avis au Conseil supérieur.

Les écoles européennes après la réforme de 2009 :

quel avenir ?

Bruxelles, le 14 mars 2011

Table ronde n°1
Budget et financement

Le modèle de financement des écoles européenne s'épuise

Les Etats d'accueil ne remplissent plus (ou avec de grands délais) leurs obligations

- Luxembourg et Belgique : délais énormes (+/- dix ans) pour créer une école
- La Commission s'est fait débouter de son action contre la Belgique, pour non-respect de l'accord de siège

Les Etats ne respectent plus leurs obligations découlant de la Convention sur les EE

- De plus en plus d'Etats rechignent à détacher des professeurs
- La réforme de 2009 n'a prévu qu'un «indicateur» qui assure plus de transparence, mais qui n'apporte aucune solution

La Commission ne respecte plus le principe de la subvention d'équilibre

- Sous la pression de son autorité budgétaire, la Commission fixe d'avance l'enveloppe qu'elle est prête à consacrer aux EE

Les ressources diverses se tarissent

- Sous la pression de la surpopulation, l'accès des élèves de catégorie II et III est très limité ou interdit, provoquant le tarissement de cette source de financement

Quelles pistes ?

- Des économies sont possibles, mais pas sans impact pédagogique
 - Programmes SEN, SWALS, LS, extra-scolaire...
 - Economies internes (épreuves du bac, réunions, Bureau central ...)
- ... mais cela ne suffira pas et l'objectif de 2012 n'est atteint qu'aux 2/3

Quelles pistes ?

- **Diminuer les dépenses ?**

La marge de manœuvre est-elle sur les salaires ?

Peut-on revoir les fondamentaux du système (enseignement en langue maternelle, en langues autres que véhiculaires...) ?

- **Augmenter les recettes ?**

Demander aux Etats de payer pour leurs nationaux ce qu'ils paieraient pour les scolariser chez eux ?

Trouver un financement spécifique pour les SEN ?

Faire payer une contribution scolaire aux parents de cat. I ?

Ouvrir plus largement les écoles aux contrats de cat. II ?